

Date de dépôt : 26 janvier 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Venue d'Eric Zemmour à Genève le 24 novembre : quel coût pour la collectivité ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 décembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La venue ce 24 novembre à Genève de M. Eric Zemmour, candidat putatif à l'élection présidentielle française, a suscité une importante mobilisation policière dans notre ville – allant apparemment jusqu'à nécessiter le recours à des forces de police extérieures au canton et à un hélicoptère. M. Zemmour est venu en Suisse afin de trouver des fonds pour sa campagne à venir auprès de la communauté française de Suisse, qui est numériquement la plus importante au monde. Du fait du profil marqué de M. Zemmour, dont le parcours est entaché de condamnations pour la virulence de ses propos, son passage a suscité à raison des réactions outrées.

« On ne comprend pas pourquoi il y a autant de sécurité », se sont étonnés des clients du Hilton, mercredi. L'hôtel avait des allures de forteresse. Encerclé par d'innombrables fourgons de police, l'établissement a été surveillé par des dizaines d'agents antiémeutes postés à chaque entrée et survolé par des hélicoptères en plus du dispositif de sécurité mis en place par l'hôtel. De nombreuses personnes ont relevé la présence massive des forces de l'ordre en marge de la manifestation contre la venue de M. Zemmour, qui plus est, la même semaine où les policiers genevois avaient déposé un avis de grève se plaignant d'une trop forte mobilisation qui les empêche de récupérer leurs heures. Dans ce contexte, il serait intéressant que les contribuables du canton puissent connaître le montant des frais sécuritaires qui seront mis à sa charge en raison de cette opération de crowdfunding menée par le polémiste français.

Ce d'autant que le passage de M. Eric Zemmour est motivé par des raisons relevant purement de ses ambitions dans le cadre de la politique intérieure de son pays et ne semblent pas avoir le moindre lien avec les autorités locales – genevoises ou suisses – ou avec le rôle de Genève en tant que place internationale.

Au vu de ce qui précède, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- ***Quel a été le coût public engendré pour assurer la sécurité de M. Eric Zemmour lors de son passage à Genève ? Nombre de policiers engagés, sommes dépensées ?***
- ***Le Conseil d'Etat entend-il à l'avenir se montrer plus restrictif en cas de visites coûteuses de politiciens étrangers pour de telles opérations d'autofinancement ?***

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- ***Quel a été le coût public engendré pour assurer la sécurité de M. Eric Zemmour lors de son passage à Genève ? Nombre de policiers engagés, sommes dépensées ?***

Comme pour tout évènement, chaque dispositif sécuritaire mis en œuvre par la police répond à l'analyse de la menace et des actions possibles des parties prenantes. La presse ayant largement fait l'écho des antagonismes liés à la venue de M. Eric Zemmour tant par certains partis politiques que par des individus isolés ou groupes d'intérêt, la police a dû mettre en place des moyens sécuritaires importants pour assurer la sécurité de ce visiteur, le bon déroulement de cette manifestation autorisée, mais également garantir la sécurité des institutions étatiques, internationales et privées et le lieu de la conférence, qui étaient menacés.

Ainsi, le dispositif du 24 au 25 novembre 2021 et les travaux préparatoires débutés le 18 novembre 2021 (planification, mise en place) ont nécessité 7 328 heures de travail. Ce nombre d'heures correspond aux heures de travail effectives non majorées.

Concernant les coûts de l'engagement pour les ressources humaines, il est habituel de mentionner que le coût supplémentaire pour l'Etat de Genève est constitué des heures supplémentaires avec leur majoration. Dans ce cas, il s'agit de 5 867 heures à un coût moyen de 55 francs l'heure, soit 322 685 francs. Ce coût pour l'Etat n'inclut pas les frais de logistique.

En sus des policiers genevois, 32 policiers de la police cantonale du Tessin ont été planifiés en renfort sur cet engagement. Concernant ces 32 renforts, il s'agit d'une question d'opportunité et d'optimisation des ressources, car ces policiers étaient déjà arrivés à Genève en prévision de l'engagement pour la 12^e conférence de l'OMC. Ils ont permis de mobiliser moins de ressources genevoises.

– ***Le Conseil d'Etat entend-il à l'avenir se montrer plus restrictif en cas de visites coûteuses de politiciens étrangers pour de telles opérations d'autofinancement ?***

Le Conseil d'Etat genevois restera toujours le garant de l'état de droit et de l'exercice des libertés fondamentales. Genève a perpétuellement démontré son fort attachement à la liberté d'expression, favorisant ainsi l'image de notre pays comme étant une plateforme incontournable de l'ouverture sur le dialogue.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO